

COMMISSION DE CONTROLE DE L'AMICALE DU PERSONNEL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport de la commission pour l'année 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les membres de l'Amicale du Personnel du Conseil de l'Europe et après vérification par sondage des comptes et des justificatifs de paiement et d'encaissement fournis par la Trésorière, quitus est donné pour la bonne gestion financière de l'Amicale du Personnel du Conseil de l'Europe au titre de l'année 2017.

Nous souhaitons toutefois faire quelques observations qui nous paraissent importantes :

1. Inventaire

Le Règlement Financier du Comité de l'Amicale, entré en vigueur le 6 avril 2004, prévoit à l'Article 12§3 « Le Trésorier établit et maintient.....l'inventaire de tous les biens de l'Amicale dont la valeur à l'acquisition dépasse un seuil fixé par le Comité de l'Amicale (ce seuil a été fixé à 150 euros par décision du Comité de l'Amicale) ».

Nous avons été informés qu'un inventaire a été établi en 2003 lors de la création de la nouvelle Amicale mais que ceci n'est pas à jour. Nous recommandons que l'inventaire soit mis à jour et maintenu en conformité avec le règlement de l'Amicale pour la fin de l'année 2018.

2. Prêts solidarité

Il reste un solde de 975 € qui concerne un prêt contracté en 2014 par un agent temporaire qui a quitté l'Organisation en 2015. Malgré plusieurs relances, l'agent n'a pas fait de remboursement depuis son départ et le recouvrement de cette dette semble peu probable. Nous réitérons notre recommandation que dans le cas des demandes de prêts par les agents temporaires, le Comité prenne en compte la durée du contrat de l'agent et s'assure que le prêt sera remboursé avant que l'agent quitte l'Organisation.

3. Dépenses

Nous rappelons que chaque dépense doit être justifiée par une facture, reçu, ou autre document indiquant le montant et la nature de la dépense. A ce propos,

nous recommandons que l'Amicale maintienne un registre centralisé des pièces justificatives pour faciliter la vérification ultérieure des dépenses.

4. Frais bancaires

Nous notons avec satisfaction que l'Amicale a pu négocier avec la Société Générale pour obtenir des virements gratuits.

5. Résultat de l'exercice

Le Comité de l'Amicale a voté un budget avec un déficit de 12 100 € pour 2017 « afin de soutenir les nombreuses initiatives des différentes sections ». Une partie de ce déficit a été résorbé par l'augmentation de la cotisation qui est passée de 20 à 25 €. Le déficit final de 9,476 € intègre également une dépense exceptionnelle de 7,800 € pour l'informatisation de la bibliothèque. Les comptes indiquant des réserves de presque 149,000 € à la fin de 2017, nous considérons que la situation financière de l'Amicale reste solide.

Fait à Strasbourg le 15/05/2018

Joanna BISHOP



Alex-Yucel BIRICIK

